

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : FFRandonnée Loire - Convention d'autorisation de passage de balisage et d'entretien

Monsieur le Maire expose que la FFRandonnée Loire crée un nouvel itinéraire de randonnée pédestre entre Saint-Victor sur Loire et Feurs.

Il explique que, dans le cadre de l'homologation du nouveau tracé GR, elle sollicite les propriétaires des parcelles qui seront empruntées par les futurs randonneurs.

Sont concernées par le tracé les parcelles communales suivantes : BB 0055 - BB 0095 - BB 0125 - BA 0174 - BA 0003 - BA 0002 - AY 0014 - AY 0013 - AY 0001 - AY 0002

Il indique que la fédération a transmis à la collectivité, une convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien.

Il précise que cette convention encadre les modalités et les responsabilités relatives aux balisages et à l'entretien des chemins. Elle prendra effet à la date de signature pour une durée de trois ans et pourra ensuite être reconduite par tacite reconduction pour la même durée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien relative aux parcelles précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,

François DRIOL

Le secrétaire de
séance,

Pierre-Julien MARRET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

